

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(conforme aux dispositions des articles L 2121-7, L 2121-9, L 2121-10 et L 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal se réunira à la salle communale de la mairie :

le lundi 7 avril 2025 à 18 heures précises.

A Servoz, le 2 avril 2025.



Monsieur le Maire,

Nicolas EVRARD.

Ordre du jour :

Session ordinaire

- **Etat civil**
- **Urbanisme - Foncier :**
 - ♦ Autorisations d'urbanisme
- **Compte – rendu des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre des délégations consenties par le Conseil Municipal**
- **Affaires administratives :**
 - ♦ Modification du règlement de l'accueil périscolaire – mise en place d'un départ échelonné par demi-heure pour l'accueil du soir
- **Affaires financières :**
 - ♦ Approbation du Compte de Gestion 2024 dressé par la Comptable pour le Budget Général
 - ♦ Vote du Compte Administratif 2024 pour le Budget Général
 - ♦ Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 pour le Budget Général
 - ♦ Vote du Budget Primitif pour le Budget Général – exercice 2025
 - ♦ Vote des taux de la fiscalité locale pour l'exercice 2025
 - ♦ Attribution des cotisations nominatives pour l'exercice 2025
 - ♦ Révision des tarifs communaux pour l'exercice 2025
 - ♦ Application de la fongibilité des crédits en M57 pour le budget général – année 2025
 - ♦ Demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre des amendes de police année 2024 – programme 2025
- **Ressources humaines :**
 - ♦ Service technique - création d'un emploi d'agent polyvalent saisonnier à temps complet pour renforcer le service technique durant la saison d'été
 - ♦ Service enfance – création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité
 - ♦ Présentation du Rapport Social Unique pour l'année 2023
- **Questions et informations diverses**